

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 8 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 8 mars 2023
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions & Délégations
7. Élection complémentaire à la Commission de gestion
8. Préavis 01/2023 pour l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement
9. Préavis 02/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 61'600.00 TTC pour le financement du câblage et de l'adaptation des installations électriques dans 11 salles de classe de l'école de Commugny afin de permettre l'installation des ANF (Affichage Numérique Frontal)
10. a) Présentation de M. Guy Fritsché sur le réaménagement de la Vy-des-Mores
b) Préavis 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'768'800.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce
11. Préavis 04/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 60'200.00 TTC pour l'achat d'un deuxième transporteur électrique pour le service communal voirie et espaces verts
12. Préavis 05/2023 relatif aux traitements, indemnités, vacations et frais du Conseil communal
13. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
14. Divers.

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les conseillers communaux, à M. le Syndic et aux conseillers municipaux.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 34 sont présents au début de la séance, 11 excusés (Mmes Bärtsch et Stanescu ; MM. Barbé, Broeksmit, Dehaynin, Faillétaz, Gonthier, Marchand, Schuler, Sharif et Vazquez). 1 membre est absent (M. Stahl).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 18.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Ansermet, Decurnex Gonzalez et Helmers et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h51.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 8 mars 2023

Le Président demande si des modifications sont apportées à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

*Entrée de M. Luyet à 19h51.
La majorité absolue reste fixée à 18.*

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président annonce les demandes de modifications suivantes :

Modifications de M. Wohlschlag, Syndic :

Page 64, 2^{ème} ligne : Ce départ permet à la Municipalité d'étudier (...). **A modifier comme suit** : Ce départ contraint la Municipalité à étudier (...).

Page 66, 4^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne : Il ajoute qu'il est erroné de mentionner que la hausse des salaires à hauteur de CHF 800'000 concerne deux personnes. Il s'agit d'être raisonnable dans les chiffres avancés car cela est diffamatoire. **A modifier comme suit** : Il ajoute qu'il est erroné d'extrapoler une hausse des salaires à hauteur de CHF 800'000 pour deux postes. Il s'agit d'être raisonnable dans les chiffres avancés afin d'éviter des propos diffamatoires.

Modifications de M. Williams :

Page 73, point 14, 1^{ère} ligne : M. Williams a remarqué des risques de collision au niveau du trafic sur la route de Founex. L'endroit est un peu caché et il s'agit d'un point dangereux. **A modifier comme suit** : M. Williams a eu plusieurs « near miss » avec d'autres voitures sur la route de Founex, à la suite de la mise en place du trottoir. Il estime cette route dangereuse et aimerait qu'elle soit rapidement modifiée en zone 30km/heure.

*Entrée de M. de la Fuente à 19h52.
Entrée de Mme Panetto à 19h53.
La majorité absolue passe à 19.*

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé par 29 voix pour, 0 contre et 8 abstentions. Les conseillers communaux absents à la séance du 12 décembre 2022 se sont abstenus.

4. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les éléments suivants :

- **Microsoft Office** : le Président détaille la manière dont les informations et les documents seront dès à présent transmis ; tout passera par le SharePoint ou Teams. En cas de problème, il s'agit d'adresser sa demande à M. Palma pour prendre un rendez-vous afin d'installer ces outils. Le procès-verbal de cette séance sera accessible via un lien qui sera envoyé par email et menant au SharePoint.

Le Président reprecise la procédure pour accéder à SharePoint, avec un exemple projeté. Il ajoute que tous les conseillers disposent des droits d'accès pour le SharePoint du Conseil communal.

- **Sortie du Conseil communal** : elle aura lieu à l'automne 2023.

- **Publication des documents liés à la convocation** : ils seront dorénavant directement publiés sur le site de la Commune dès l'envoi de la convocation pour des questions de transparence vis-à-vis de la population, de la presse et de toute autre personne intéressée.
- **Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'ORPC** : la permutation suivante a été opérée :
Délégué : M. Lucien Facchin (anciennement, suppléant) ;
Suppléant : M. Omar Sharif (anciennement, délégué).

*Entrée de M. Kaltenrieder à 20h00
La majorité absolue passe à 20.*

- **Courrier adressé au Conseil d'administration d'ARSCO SA** : un courrier a été envoyé le 14 février dernier. Il demande une réforme des statuts afin d'intégrer un membre par commune des Conseils communaux. Le courrier propose une modification de l'art. 6 des statuts d'ARSCO SA afin de prévoir la représentation des actionnaires aux assemblées générales par la présence conjointe d'un membre de la Municipalité et d'un délégué du Conseil communal.

5. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- **Ressources humaines** : à la suite du départ du chef du Service des bâtiments et environnement, il y a eu une réorganisation des trois secteurs concernés : M. Haedrich devient le répondant pour la voirie, M. Fonseca pour la conciergerie (qui a été intégrée dans le dicastère de Mme Helmers) et M. Grangier, répondant de la déchetterie (engagé depuis le 1^{er} mars sous contrat à mi-temps). En remplacement de M. Januzaj et des prestations faites par des mandataires externes, M. Roux a été engagé à mi-temps à la conciergerie (nettoyage de l'UAPE). Le processus de remplacement de la secrétaire municipale dont la retraite est agendée à fin août a été entamé.
- **Actions Télé-Dôle** : à la suite de la recommandation de la Commission de gestion et de la réponse de la Municipalité (demande de cession des actions détenues par Commugny à Région de Nyon), un email de relance a été envoyé le 7 février à Région de Nyon. Les éléments de réponse reçus le 7 mars sont communiqués : « Nous pourrions, en cas d'acceptation des conditions de reprise de ces actions par le Comité de direction de Région de Nyon, déposer un préavis pour notre Conseil intercommunal du 5 octobre. Je vous propose d'organiser rapidement une séance entre des représentants de votre Municipalité, de notre Comité de direction et de Télé-Dôle afin de finaliser cet accord ». A la suite de cette relance, une date est attendue.
- **Décharge des Tattes** : depuis le 4 novembre, date de la dernière séance du groupe de suivi – dont un compte rendu circonstancié avait été fait par les délégués lors du dernier Conseil, il n'y a pas eu d'évolution. Entretemps, il y a eu diverses interventions dans la presse, dans le courrier des lecteurs et des courriers ont été adressés à la Municipalité ; le sujet préoccupe les habitants de Terre Sainte. Le sujet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de l'Assemblée des Syndics qui a envoyé un courrier au Conseil d'Etat le 27 février dernier. Ce courrier faisait part des préoccupations liées notamment à l'augmentation du trafic aux abords de la jonction autoroutière n°10 « Coppet/Divonne », en mentionnant que le passage de plusieurs dizaines de camions par jour représentera une aggravation évidente de la situation. Il a par ailleurs été soulevé que ce ne seront pas uniquement des transporteurs provenant du Canton de Vaud qui se rendront sur le site, mais également potentiellement des transporteurs genevois, impactant ainsi directement des centres villageois de Terre Sainte, ce qui n'avait jamais été évoqué dans la présentation du projet ni dans les analyses d'impact sur le trafic. Le courrier demande également que les mesures compensatoires envisagées pour délester le nœud autoroutier soient communiquées, en ajoutant qu'une nouvelle sortie autoroutière, à la limite des

communes de Versoix et de Mies, aurait du sens en termes de délestage. Il a été ajouté que ces préoccupations avaient déjà été soulevées par les organes législatifs, ainsi que par bon nombre d'habitants de Terre Sainte. En outre, le courrier a rappelé qu'une demande avait été faite à Mme Marion Auer (DGE-GEODE) de prévoir rapidement une séance d'information s'adressant aux habitants de Terre Sainte car elle en avait accepté le principe.

Ensuite, il ajoute avoir pris contact avec le Canton, le 24 février dernier, pour obtenir des informations. Il lit des extraits de la réponse obtenue le 7 mars de la part du chef de section de la Division Géologie, sols et déchets (GEODE) : « Je vous confirme que l'élaboration du projet se poursuit dans l'optique d'un examen préalable des services cantonaux. A ce stade, nous ne pouvons pas vous dire une date pour cet examen. Un mandat a été lancé en janvier par la DGE-Biodiversité pour la délimitation de la zone-tampon hydrique pour le bas-marais d'importance nationale n° 1467 (notamment, un inventaire des batraciens). Les résultats sont attendus pour avril-mai et ceci pourrait avoir des conséquences sur le projet. En outre, une séance de coordination est prévue avec le Canton de Genève ». Le Syndic précise que ces secteurs doivent communiquer. Il ajoute qu'on lui a aussi précisé dans la réponse que l'on pourrait avoir l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose depuis l'an passé, mais que l'élaboration de tels projets prend du temps. Selon l'impression du collaborateur de la DGE-GEODE, un examen préalable pourrait a priori être imaginé dès le mois d'août. Par ailleurs, à cela s'ajoute le potentiel volet politique (il fait allusion à une députée genevoise qui a déposé une motion visant à empêcher la réalisation de ce projet). Dès que le projet sera « prêt » pour l'examen préalable, Commugny sera informée (le projet doit passer dans 20 services de l'Etat). Après cet examen, une nouvelle séance du COPIL sera organisée, puis un groupe de suivi, avant de lancer la mise à l'enquête. Ainsi, le Syndic comprend qu'il y a la volonté d'attendre que le projet soit prêt pour la mise à l'enquête avant de le communiquer publiquement.

Mme Decurnex Gonzalez communique les informations suivantes :

- **Journée cantonale du ramassage des déchets** : le « Coup de balai » sera organisé le samedi 25 mars à 9h00 ; la formule du petit-déjeuner a été abandonnée au profit d'un apéritif proposé en fin de matinée. Un flyer a été envoyé.

Mme Helmers aborde les points suivants :

- **Forum des jeunes** : il s'est déroulé le 3 février dernier au centre des jeunes la Baraka. 46 jeunes de Terre Sainte étaient présents, de même que des représentants des autorités communales de différentes communes, des travailleurs sociaux et des représentants d'Associations de jeunes de Coppet et de Chavannes-des-Bois. Une synthèse sera établie. Les principaux sujets abordés étaient les infrastructures et les transports publics.
- **Projet Lift** : la proposition de stage pour les jeunes est poursuivie en 2023. Depuis le 25 février 2023, un nouveau jeune a été accueilli ; il travaille à la conciergerie. Ensuite, il poursuivra son stage à la voirie et à la déchetterie.

Mme Ansermet communique les informations suivantes :

- **Route de Marnex** : la commune a profité de la nouvelle procédure simplifiée pour accélérer la demande de zone 30. La DGMR a entre ses mains tous les documents nécessaires et la publication dans la FAO va suivre. Dans les prochains mois, la zone entrera en vigueur et les deux portes d'entrée de zone seront installées.
- **Véhicule des SITSE** : un véhicule utilitaire particulier a récemment cheminé sur les différents chemins publics de la commune, il est muni d'instruments de mesure qui relèvent l'état de la chaussée. En outre, les SITSE ont déposé un préavis pour remplacer la conduite principale d'eau sous pression, soit l'eau

potable, qui passe sous le chemin de la Fin ; le remplacement aura lieu depuis le chemin des Voirons en direction du centre du village de Tannay. Les travaux sont prévus en deux étapes : la première a déjà été présentée aux commissions le mois dernier et le préavis sera présenté pour votation lors du prochain Conseil intercommunal du 6 avril. Si le préavis est accepté, les travaux commenceront en mai. Comme des analyses plus poussées des enrobés avec des carottages étaient effectuées, la Commune a profité pour demander quelques carottages supplémentaires entre la route de Coppet et le chemin des Voirons afin de connaître l'état de la chaussée.

- **Convention de la déchetterie** : elle est entrée en vigueur, toutes les étapes sont terminées. Ce fut un travail de longue haleine, débuté en 2016. Avec les collègues de Tannay et de Chavannes-des-Bois, ils n'ont pas attendu la mise en place de cette convention pour se réunir et travailler ; toutefois, la première réunion officielle du comité a eu lieu le 22 février dernier.

M. Lowe aborde les éléments ci-après :

- **Radar sis sur la descente de la route de Divonne** : il avait été retiré pour qu'un calibrage soit réalisé et qu'il puisse récolter les données de vitesse. Le fabricant n'existant plus, il a fallu trouver un remplaçant. Le radar « revu » sera installé dans une dizaine de jours.
- **Révision du Plan d'aménagement communal** : l'examen préalable avait été déposé début octobre 2022 ; le Canton devait transmettre sa réponse pour mi-janvier. A ce jour, il n'y a pas eu de retour. Une réunion est prévue la semaine prochaine pour parler du calendrier ; celle-ci reste maintenue. En lien, un dépassement de budget prévu sur le préavis initial avait été annoncé. Il est préférable d'attendre le retour du Canton avant la présentation du crédit supplémentaire occasionné car en fonction du retour, les sommes pourraient être ajustées.
- **Tableau des préavis** : un tableau réactualisé de tous les préavis en cours est projeté.

6. Information des Commissions & Délégations

Commission de gestion

M. Kaltenrieder informe que les travaux avancent bien. Il souligne la collaboration dynamique avec la Municipalité. Beaucoup de dossiers conséquents sont en cours, ce qui est astreignant mais très instructif. Il rappelle la visite du Patrimoine prévue le 27 mars (rendez-vous à 18h00 devant la Maison de Commune).

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ

Mme Schaerer informe que le Conseil intercommunal de l'APEJ a été convoqué pour une Assemblée extraordinaire le 21 février 2023. Le but de cette séance était de se prononcer sur un préavis visant une modification relative aux plages d'accueil de l'après-midi dans le règlement des UAPE.

Dans le règlement actuel, il y a deux plages horaires d'accueil pour l'après-midi : une pour l'accueil entre la sortie de l'école et 17h00 (respectivement de 14h00 à 17h00 le mercredi) et une pour l'accueil entre 17h00 et 18h30, les enfants pouvant être inscrits soit pour la 1^{ère} plage horaire uniquement, soit pour les deux. Le Comité de direction a souhaité regrouper ces deux plages horaires en une plage unique pour l'après-midi allant de la sortie de l'école jusqu'à 18h30, avec un départ possible dès 17h00. Cette modification permet notamment :

- d'augmenter le nombre de places d'accueil en fin de journée ;
- de simplifier la gestion des inscriptions ;
- de donner plus de souplesse aux parents en fin de journée.

L'impact financier de cette modification pour les parents est limité car seules 45 minutes de la dernière plage horaire (entre 17h00 et 18h30) sont facturées. L'impact financier pour les communes n'a pas été présenté (il a d'ailleurs été relevé que cette modification aurait dû être soumise à la Commission des finances pour étude). Pour les communes, l'impact financier dépendra du nombre d'inscriptions, de la participation des parents (qui dépend de leurs revenus), de la hausse du nombre de collaborateurs nécessaires à l'encadrement en fin de journée et des subventions allouées. La modification du règlement a été acceptée par le Conseil intercommunal à une très large majorité.

Le Comité de direction leur a communiqué les informations suivantes :

- les travaux de la piscine-patinoire ont démarré ;
- les travaux de réfection du plateau sportif des Rojalets commenceront avant l'été ;
- l'appel d'offres concernant la construction des salles de gym à Coppet sera lancé dans le courant du mois de mars ;
- les besoins en places de crèches ont été évalués et un courrier a été adressé aux Municipalités pour les en informer ;
- l'APEJ publie dorénavant sur son site une liste des différents camps de vacances organisés dans la région (en-dehors du CAV, organisé par l'APEJ).

Dans les divers, une déléguée a proposé de recréer une Association des parents d'élèves et demande que l'on relaie la proposition si des parents sont intéressés et prêts à s'investir.

M. Weisskopf revient sur les travaux de réfection du plateau sportif des Rojalets dont il est précisé qu'ils commenceront avant l'été. Il demande si cela concerne le centre sportif et le montant de CHF 600'000.

Mme Decurnex Gonzalez apprend cette information à l'instant.

M. Weisskopf souligne que la responsable n'est pas au courant.

Mme Decurnex Gonzalez précise qu'il n'y a pas encore eu de réunion à ce propos.

M. Weisskopf relève que selon la convention qui existe depuis 34 ans, tout investissement de telle hauteur doit être approuvé par les Conseils communaux.

Délégation auprès du Conseil intercommunal des SITSE

Le Président projette les informations transmises par M. Van Beneden :

- Préavis N° 245/2023 concernant une demande de crédit de CHF 270'000.- TTC pour le curage et entretien du digesteur à boues : maintenance importante à faire sur le digesteur de la STEP tous les 10 ans afin de maintenir son bon fonctionnement.
- Préavis N° 246/2023 concernant une demande de crédit de CHF 800'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression sous le Chemin de la Fin et Chemin de la Fin-Dessus à Commugny et Tannay : travaux nécessaires pour remplacer une conduite vieillissante et dont les ruptures peuvent causer des dommages aux habitations privées.
- Rapport sur le préavis N° 247/2023 concernant une demande de crédit de CHF 410'500.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route des Pralets et chemin des Grands-Prés à Tannay : travaux nécessaires pour remplacer une conduite vieillissante et dont les ruptures peuvent causer des dommages aux habitations privées.

D'autres préavis seront étudiés lors de la prochaine séance de la Commission des travaux le jeudi 9 mars, notamment le préavis concernant la lutte contre les moules quagga et un autre préavis concernant la rénovation et l'entretien du réseau des eaux usées. Ces préavis devraient être soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal des SITSE qui aura lieu le 6 avril.

M. Wohlschlag demande quel sera le contenu et l'intention du préavis concernant la lutte contre la moule quagga.

M. Van Beneden précise qu'il n'a pas encore accès au contenu exact du préavis concernant la lutte contre la moule quagga qui devra être présenté le lendemain à la séance du 9 mars de la Commission des travaux auprès des SITSE et soumis au vote le 6 avril le cas échéant. Il explique cependant que les SITSE, en réflexion commune avec d'autres fournisseurs romands, réfléchissent à plusieurs leviers d'action dont le fait de s'équiper de crépines d'aspiration interchangeables entre les différentes stations de pompage des SITSE ce qui devrait grandement faciliter le travail de nettoyage des crépines lorsqu'elles sont couvertes de moules et réduire les temps d'arrêt des installations.

7. Élection complémentaire à la Commission de gestion

Le Président informe que M. Vazquez a donné sa démission et qu'il faut élire un nouveau membre.

M. Kaltenrieder détaille les tâches de la commission.

Le Président ajoute que c'est une commission obligatoire qui regarde dans le passé la marche des affaires communales. La charge de travail débute dès maintenant et ce jusqu'au mois de juin ; il y a moins de travail au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre. Il propose que le candidat élu ce soir le soit jusqu'en juin 2024 afin qu'il puisse vivre un cycle complet au sein de la commission.

Mme Marzari se propose, suivie de Mme Pirrello.

Mme Marzari laisse sa place à Mme Pirrello.

Mme Pirrello est élue par acclamation.

8. Préavis 01/2023 pour l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement

M. Wohlschlag précise la composition des groupes de travail et indique que chaque groupe devra être composé d'un membre du législatif et d'un membre de la Municipalité, ceci pour chaque commune.

Après avoir détaillé le travail réalisé, Mme Gillet mentionne que la majorité de la Commission ad-hoc recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 01/2023 concernant l'étude d'un projet de fusion des huit communes de Terre Sainte et son financement.

M. Weisskopf détaille le travail réalisé et mentionne que la minorité de la Commission ad-hoc recommande au Conseil communal de refuser le préavis 01/2013 concernant l'étude de la faisabilité d'une fusion des huit communes de Terre Sainte.

M. Engels a lu avec attention les informations communiquées et avoue être très mal à l'aise. Il pense qu'une énorme étape a été sautée, soit celle de l'information au Conseil communal. Certes, il y a eu la réunion du 31 janvier, mais il aurait attendu un rapport de cette réunion comme cela a été fait par le délégué assistant aux réunions sur la décharge. Il y a eu des exemples de fusion de communes réussies et d'autres qui ont échoué. Il souhaite obtenir un résumé indiquant pourquoi certaines communes ont

réussi et d'autres non. Il est dans le brouillard à propos de ce que veut dire une fusion pour la commune. Il doit voter sur un budget pour tracer un chemin mais il ne sait pas où va ce chemin.

M. Wohlschlag précise que l'une des difficultés du projet est d'informer alors que tous les éléments ne sont pas connus et c'est précisément l'objectif de l'étude que de fournir des informations pour que le Conseil puisse se prononcer dans un premier temps, avant d'informer la population dans un second temps. Il comprend que les informations manquent. Sur l'investissement, on parle d'un coût de CHF 19'000 sur deux ans, soit CHF 6.60/habitant. Le préavis contient beaucoup d'éléments d'information, il n'a aujourd'hui pas davantage d'information car l'on vote pour une étude qui en fournira.

Mme Arruda se questionne quant au sondage qui sera réalisé auprès des habitants, elle souhaite savoir comment ils seront informés et sous quelle forme car le préavis est un document complet et complexe. Elle se demande comment ce document sera traduit afin que la population puisse bien le comprendre et obtenir ainsi à terme un sondage qui soit utile.

Le Président indique que dans les groupes de travail, en plus des législatifs et des exécutifs, il est prévu deux mandataires complémentaires, dont une entreprise de communication pour aider sur l'information tant interne qu'externe et notamment sur le sondage ; les réseaux sociaux seront aussi utilisés. Ensuite, en fonction de l'évolution des travaux des groupes, il sera possible de connaître ce qui pourra être communiqué. L'information communiquée à la population a lieu tard. En cas d'acceptation du préavis, les groupes de travail seront actifs jusqu'à l'été 2024 ; un rapport sera publié et là, une information à la population pourra être faite.

M. Kaltenrieder demande ce qui a fondamentalement changé par rapport à l'ancien projet de fusion et s'il y a suffisamment d'énergie pour entamer ce projet sans péjorer les autres projets en cours.

M. Wohlschlag mentionne que bien des domaines liés à l'activité municipale se sont complexifiés, il pense par exemple aux intercommunalités (multiplication des conventions, des ententes, etc.). Il y a aussi une emprise du Canton sur les communes telles que celles de Terre Sainte, avec pour conséquence, le besoin de se réunir pour avoir plus de poids face au Canton. Il y actuellement une fenêtre de tir ; c'est son ressenti au niveau de l'Assemblée des Syndics. Il pense qu'une phase de convalescence a été nécessaire après le refus de Founex ; il n'était pas possible de repartir immédiatement. Il a fallu du temps et/ou que ce soit d'autres personnes qui reprennent le flambeau. Il faut compter trois ans de processus ; c'est maintenant qu'il faut aller de l'avant. Si l'on ne prend pas le train en marche, cela va reporter le processus à cheval sur la prochaine législature. Il y a peu de marge mais il pense que cela est faisable. A propos de l'énergie à dégager, il y a un gros travail à fournir, soit davantage de travail pour la Municipalité et pour certains conseillers communaux. Il y a une question de motivation, mais lorsque l'on est enthousiaste, l'on est prêt à donner plus. En s'engageant dans ce projet, il faut avoir pour objectif de permettre aux successeurs de pouvoir travailler dans d'autres conditions. Aujourd'hui, une surcharge est constatée sur certains sujets. Il pense, qu'en cas de fusion, ce serait peut-être plus simple ou différent ; la charge de travail pourrait être modifiée mais, concrètement, il faut compter une année à une année et demie de travail.

Mme Giger a entendu la question « qu'est-ce qui a changé par rapport au premier projet ? ». Elle pense que c'est la notion d'identité. Selon elle mais aussi du point de vue des enfants, il y a une identité « Terre Sainte ». Durant le 1^{er} projet, elle se sentait davantage comme une habitante de Commugny. Aujourd'hui, elle se sent davantage comme une habitante de Terre Sainte ; elle pense que les enfants aussi ont cette identité liée à Terre Sainte car ils naviguent beaucoup entre les communes en allant aux Rojalets ou à leurs activités. Ce soir, il ne faut pas décider si on souhaite ou non la fusion, mais si on veut créer des groupes qui vont apporter des réponses aux questions que l'on se pose.

M. Reichmuth s'interroge, au-delà de l'aspect financier et technique, sur le fait de savoir s'il y a une volonté politique. Il aimerait ce soir que ce sujet soit abordé sous l'angle politique et de la motivation.

M. Flesher indique en être à sa 3^{ème} législature, il n'était pas présent lors des votations précédentes et n'a pas lu le rapport de fusion. Il imagine qu'il n'y a rien de fondamental qui a changé en lien avec les avantages et les inconvénients, mais il estime qu'il serait utile de partager sur le site internet le rapport.

Le Président demande de quel rapport il parle exactement.

M. Flesher indique avoir lu qu'il y a eu une votation sur la convention de fusion qui a été présentée au Conseil communal. Founex a voté contre la fusion sur la base de ce préavis, il souhaite pouvoir en prendre connaissance. Il entend des échos sur des éléments (un 3^{ème} terrain de foot à Founex, le port à Mies) et il souhaite pouvoir les vérifier.

M. Wohlschlag relève qu'il s'agit d'une bonne remarque ; il va la transmettre à la prochaine Assemblée des Syndics. C'est une bonne idée de mettre à la disposition de la population ce qui avait été annoncé à l'époque. Cependant, il n'est pas certain qu'on le trouve. Il pense qu'il serait aussi bien de publier les résultats du sondage de l'époque dans lequel on dispose de la ventilation par commune.

M. Weisskopf souhaite répondre à cette question. L'expérience dans d'autres projets de fusion de communes, notamment Blonay-St-Légier, a démontré que les rapports résultant de l'étude des groupes de travail terminent généralement avec la conclusion que rien ne s'oppose à une fusion et que le rapport final du comité de pilotage recommande la poursuite de la démarche pour proposer aux Conseils communaux d'établir une convention de fusion. A la question « Voyez-vous un inconvénient à la fusion ? », chaque groupe a répondu : « Nous ne voyons pas d'inconvénients à la fusion » mais les groupes ne détaillent pas les inconvénients. En lien avec la demande d'obtention du rapport, il est possible d'en prendre connaissance sur le site internet mais il ne dit pas grand-chose. Il communique des informations relatives au lieu de l'administration, des ressources humaines, etc., mais il ne donne pas d'information au sujet des avantages. C'est toutefois tard pour l'obtenir car on vote ce soir.

M. Wohlschlag ajoute que si c'était le cas, il serait le premier déçu. Les fusions-sceptiques, il faut les entendre ce soir car ils ont des éléments qu'il faut intégrer dans les groupes de travail ; il faut confronter dès le début les arguments contre la fusion. Il pense que les groupes de travail auront des missions évoluées ; ils n'acquiesceront pas uniquement le fait d'aller de l'avant mais ils devront être alimentés par des arguments qu'il faudra challenger. Dans ces groupes, il faudra également que des personnes qui sont contre puissent siéger car il faudra leur apporter des réponses. Il rappelle que le Conseil communal devra voter à deux reprises. D'ici-là, toutes les interrogations devront avoir été travaillées en amont, ils ont une année pour ce faire.

M. Facchin a fait partie du groupe majoritaire mais il lui a été difficile de prendre une décision. Les arguments de la minorité sont parfaits. Il relève le danger de s'exclure du processus avec le risque de ne pas pouvoir agir donc il a insisté sur le fait que la commission devait arriver à une conclusion claire et nette. Il est important que ce point soit vérifié dans la progression du travail à venir avec pour objectif l'axe « avantages et inconvénients ». Il s'adresse au Syndic pour qu'il poursuive cet objectif afin d'avoir des réponses orientées dans ce sens.

M. Williams indique qu'il y a plusieurs facteurs à prendre en considération mais qu'il manque à son sens une grande motivation. Lors de la réunion du 31 janvier, il n'a pas perçu une forte motivation pour ce projet. Ce soir, selon son sentiment, il ne perçoit pas non plus un enthousiasme pour une fusion. Si on se lance, il s'agit d'un énorme boulot. Il faut des priorités et il se questionne s'il faut prioriser la fusion ou les autres projets en cours car il n'est pas possible de tout faire. Sans motivation et enthousiasme, il est possible d'étudier beaucoup de choses mais il faut commencer avec un bon départ.

Mme Decurnex Gonzalez mentionne qu'il y aura du travail, mais que cela ne se fera pas au détriment de ce qui est actuellement traité. Ce projet apportera une charge supplémentaire, mais elle en vaut la peine.

Les groupes de travail apporteront des informations supplémentaires. Elle rappelle que ce soir, il n'est pas question de voter sur la fusion mais pour une étude de faisabilité qui permettra à terme de se prononcer. La Commune a besoin de pouvoir entrer dans le processus. Si on ne prend pas le train en marche, la Commune sera mise de côté.

M. Vora pense que ce projet concerne une étude, soit une obtention d'information. Il ne voit pas comment les Commugnans pourraient s'en priver. Il y a un élan de la part des communes de Terre Sainte et il s'agit d'une occasion unique d'échanger, de se confronter et de mûrir un sujet qui a été vécu il y a 10 ans ; il faut le réouvrir pour obtenir d'autres informations. Il pense que ce préavis vaut la peine d'être envisagé.

Mme Naegeli pense que les questions de la commission minoritaire sont pertinentes et qu'il serait dommage de quitter le bateau maintenant. Sans Commugny, les autres communes vont aller de l'avant et notre Commune ne fera pas bonne figure.

M. Luyet relève que tous les enjeux importants tels que la formation, l'énergie, l'alimentation en énergie relèvent de l'intercommunal. Il trouverait logique que on se pose des questions par rapport à leurs enjeux et qu'il serait dommage de se priver d'informations.

Mme Mugrabi aimerait savoir si les autres communes sont dans la même dynamique et si elles suivent la même procédure. Elle estime qu'il faudrait décider un processus qui amène à des réponses et qui donne de la clarté par rapport à l'avenir.

Le Président répond qu'il y a 8 communes de Terre Sainte impliquées dans le processus, à l'exception de Crans qui s'était déjà retiré à l'époque. Le processus est identique dans chaque commune. Chaque conseiller communal des communes impliquées a reçu le même préavis avec le même contenu. Chaque Conseil communal va se prononcer sur la même question : pour ou contre l'étude de faisabilité de la fusion. Commugny est la commune qui est la première à se prononcer ; les autres communes vont suivre. Comme mentionné, si le Conseil accepte le préavis, l'étude sera lancée ; si le Conseil le refuse, la Commune se retirera du projet et les autres communes continueront sans Commugny. Cas échéant, Commugny ne pourrait pas se prononcer sur les éventuels projets.

M. Künzler relève que la question est importante. Il se demande si par le vote de ce soir, on tranche pour toute la suite. Il souhaite savoir s'il y aura la possibilité de voter à nouveau en fonction de l'avancement des travaux des autres communes. Il voit une différence entre suivre le processus et en être complètement exclu. Il souhaite savoir s'il y aurait une chance de pouvoir rejoindre le groupe en cours de route.

M. Wohlschlag répond qu'en cas de refus, le processus serait terminé pour Commugny.

M. Peter est sceptique. Il rappelle que l'on ne parle pas d'une fusion de 7'000 habitants, mais de sept communes qui fusionneraient, avec au milieu notre Commune. Il fait une analogie avec l'Union européenne dans laquelle la Suisse n'est pas entrée alors que tout va bien. Il serait plus à l'aise avec une fusion à trois communes plutôt qu'à huit, à l'équivalent de ce qui s'est fait avec la Convention de la déchetterie (trois communes).

M. Wohlschlag mentionne que dans les mois qui ont précédé ce préavis, certaines communes se sont demandé si elles allaient intégrer le processus et si leur Conseil communal allait l'approuver. Huit, c'est le maximum de communes possible. Certaines voudraient démarrer à quatre et ce n'est pas dit non plus qu'à la fin du processus, il y aura huit wagons. Ce périmètre sera déterminé à l'automne prochain. Il est possible qu'en cours de route, sur la base des conclusions, certaines communes sortent. Ceci sera déterminé par les Conseils communaux. D'abord, il faut déterminer le périmètre, puis il y aura l'établissement de la convention. Il est aussi possible de se retrouver avec des communes non adjacentes qui fusionneraient. Tous les cas de figure sont encore ouverts aujourd'hui.

Mme Alonso ajoute qu'il y a ce soir une question de responsabilité ; on est 38 et on doit décider pour les 3'000 habitants de Commugny. On prend aussi une décision pour nos enfants et nos petits-enfants. C'est une grande décision et elle rappelle que l'on parle d'une étude uniquement à ce stade.

M. Weisskopf apporte un dernier mot en précisant que ce préavis n'est pas obligatoire. L'étude aurait pu démarrer sans demander l'avis des conseillers communaux. Le préavis existe pour obtenir la participation de 50% du Canton aux frais d'étude. Sans ce préavis, il n'y aurait pas eu la possibilité de voter donc il salue l'opportunité de pouvoir se prononcer. Il y aura une 2^{ème} opportunité de se prononcer. La question fondamentale reste celle de savoir si on souhaite une fusion. Si on poursuit ce chemin, c'est qu'on est plus ou moins décidé sur le fait que la fusion pourrait prendre forme ; à propos du préavis, il y a l'opportunité de dire oui ou non.

M. Wohlschlag fait un dernier communiqué. Lorsque les préavis des communes ont été préparés, il y avait un paragraphe mis au départ qui a été retiré par plusieurs communes car il était jugé trop partisan. Il y avait la crainte de choquer par rapport à la motivation. Or, ce soir, il est demandé de mieux exprimer les motivations. Il lit le paragraphe en question : « Cette réflexion a un sens car le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter nécessitent un appareil administratif toujours plus important. Les exigences de l'Etat concernant la mise en œuvre de politiques publiques (par exemple, le Plan énergie et climat communal) et celles des citoyens quant au développement de prestations communales augmentent année après année. Il faut ajouter à cela les charges péréquatives qui pèsent de plus en plus sur les finances des huit communes. Une fusion des communes de Terre Sainte devrait aboutir à des charges péréquatives moins lourdes car l'un des buts de la loi actuelle sur les péréquations intercommunales est précisément de favoriser les fusions de communes ». Il ajoute que les membres de la Municipalité, de manière unanime, sont convaincus de l'importance d'effectuer l'étude. Que la finalité soit une fusion ou non, les analyses, les réflexions, les remises en question des fonctionnements à tous les niveaux et dans tous les domaines seront bénéfiques pour optimiser la gestion de la Commune. La prochaine étape sera le sondage auprès de la population et il faudra pouvoir fournir des éléments concrets lui permettant de s'exprimer dans un premier temps, non pas émotionnellement mais en connaissance de cause. Il conclut en indiquant que la Municipalité demande au Conseil de la soutenir dans cette première étape.

Le Président propose de passer au vote. Il rappelle qu'il y a 38 personnes et que la majorité est à 20.

Mme Dittli-Lemoing demande un vote à bulletin secret.

Le Président précise que le règlement du Conseil rend cette demande possible du moment que 1/5^{ème} des membres est d'accord. Il demande si la proposition de Mme Dittli-Lemoing est soutenue.

Neuf personnes lèvent la main.

Le vote au bulletin secret est approuvé.

Le Président demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins.

Le Président demande si les conseillers acceptent le préavis 01/2023 pour l'étude d'un projet de fusion. Il lit les articles concernés du règlement du Conseil : « en cas de votation au scrutin secret, les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité (...). Les décisions soumises à la votation doivent être adoptées à la majorité simple, c'est-à-dire à la moitié des suffrages valablement exprimés, plus une voix ».

Le Président relève que 38 bulletins sont exprimés ; il clôt le scrutin.

Le préavis municipal 01/2023 est approuvé à 29 voix pour, 8 contre, 1 abstention.

Le Président précise que la Commission ad-hoc est dissoute car elle devait uniquement se pencher sur le préavis d'étude. Comme stipulé dans le préavis, en page 3, au niveau de la structure organisationnelle, il est prévu un comité de pilotage et des groupes de travail. Le comité de pilotage sera constitué de deux représentants par commune, à savoir soit le Syndic ou un municipal et le Président du Conseil communal ou un membre désigné par le Conseil communal. Au niveau de la Municipalité, la représentation a déjà été décidée. Le Président ajoute se proposer en tant que représentant du législatif et demande s'il y a un autre candidat qui souhaite siéger au comité de pilotage.

M. Vora se propose.

Mme Naegeli pense qu'il serait utile de donner le rôle du COPIL.

Le Président indique que cette structure a été mise au point avec l'aide de M. Curchod, responsable cantonal pour les fusions. La conduite opérationnelle du projet d'étude revient à un comité de pilotage (COPIL) formé de deux représentants des autorités par commune, soit le Syndic ou un municipal et le Président du Conseil communal ou un membre désigné par le Conseil communal, le délégué cantonal aux fusions de communes ainsi qu'une secrétaire du COPIL. La société mandatée pour la communication du projet participera également à toutes les séances ».

M. Vora est élu au sein du COPIL par acclamation.

A propos des groupes de travail, le Président mentionne qu'il est prévu 8 groupes. La structure est déjà plus ou moins claire. Dans chaque groupe, il y aura un représentant du législatif et un représentant du Municipal. La première réunion du COPIL et des groupes de travail aura lieu le 24 avril à 20h00. Il est important d'avoir des candidatures, soit des conseillers qui représentent la palette des souhaits de la Commune : des conseillers sceptiques, favorables et défavorables. Il s'agit d'être prêt à s'engager dans un projet qui va durer des mois d'avril 2023 à juin 2024, avec une fréquence des réunions estimée à environ une fois par mois. Dans ces groupes, seront représentées les huit communes. Il demande que les conseillers envoient leur souhait d'intégrer un groupe de travail d'ici au mercredi 29 mars prochain, soit dans 3 semaines. Il propose de mentionner 2-3 options de groupes de travail selon les envies, ce qui permettra au Bureau de se réunir et d'attribuer les membres par groupe en fonction des souhaits communiqués. Il compte sur les membres du Conseil pour s'engager malgré l'intensité de la charge.

M. Wohlschlag mentionne qu'il y a eu une pré-attribution des groupes de travail (GT) au sein des membres de la Municipalité. Ils se sont distribué les groupes de la manière suivante :

- GT 1 - Finances communales : attribué à M. Wohlschlag.
- GT 2 - Règlements, tarifs, taxes, émoluments et archives : attribué à M. Wohlschlag.
- GT 3 - Informatique : attribué à M. Lowe.
- GT 4 - Identité régionale, armoiries, associations : attribué à Mme Helmers.
- GT 5 - Autorités communales, administration, RH : attribué à Mme Helmers.
- GT 6 - Propriétés communales : attribué à Mme Decurnex Gonzalez.
- GT 7 - Services industriels : attribué à Mme Ansermet.
- GT 8 - Environnement, urbanisme, police des constructions, routes : attribué à M. Lowe.

Le Président indique aux conseillers d'envoyer leur candidature à la secrétaire d'ici au 29 mars.

9. Préavis 02/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 61'600.00 TTC pour le financement du câblage et de l'adaptation des installations électriques dans 11 salles de classe de l'école de Commugny afin de permettre l'installation des ANF (Affichage Numérique Frontal)

Il n'y a pas de compléments d'information de la Municipalité.

M. Weisskopf mentionne que la Commission des finances, à l'unanimité des membres ayant participé aux délibérations, propose d'approuver le préavis.

M. Williams demande pourquoi il a été proposé de câbler les salles au lieu d'installer un réseau wifi.

M. Lowe répond que le rapport de la Commission des finances précise qu'il s'agit d'un investissement imposé par le Canton. Il est prévu d'installer deux câbles Ethernet par salle. La raison technique qui a dicté ce standard n'a pas été reçue.

M. Williams trouve cette solution inintelligente.

M. Lowe ajoute que les nouvelles écoles disposent déjà de ce type de câblages mais que ce n'était pas le cas à Commugny. Lors de la visite du responsable cantonal, il a été précisé que le niveau d'équipements informatiques des écoles de la Commune était jugé comme étant en dessous de ce que l'on trouve à Madagascar.

Le préavis municipal 02/2023 est approuvé à l'unanimité.

[Pause de 3 minutes].

10. Préavis 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'768'800.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce

Le Président demande aux conseillers l'autorisation de donner la parole à M. Fritsché.

L'autorisation est accordée.

Mme Ansermet précise que depuis leur arrivée à la Municipalité le plan de circulation a été repris. L'axe traversant Commugny a été défini comme un axe prioritaire, soit depuis la route de Genève jusqu'au Collège des Rojalets. Ils ont débuté avec le réaménagement de la route de Founex et, ce soir, ils présentent le projet de la Vy-des-Mores. Les riverains ont été invités le 10 octobre dernier. Au cours de la rencontre, le projet a été présenté ; il s'en est suivi des échanges très riches.

Présentation de M. Guy Fritsché sur le réaménagement de la Vy-des-Mores

M. Fritsché parle du diagnostic de départ. D'abord, on parle d'une route de transit ; il s'agit du 3^{ème} axe de Terre-Sainte hors cantonale. Il y a la RC 1, la RC 2 et le seul autre axe horizontal qui traverse Commugny passe par la Vy-des-Mores. Il s'agit d'un tracé rectiligne ; les constats faits montrent qu'il y a des vitesses plus élevées sur cet axe que sur les autres routes communales. En outre, il y a des conflits avec la présence d'enfants, de bus scolaire et le parc Marguerite. Des cheminements piétonniers ont été mis en place sur les deux côtés, mais sur la partie centrale, il y a un cheminement interrompu et insécurisé qui passe tantôt devant les voitures, tantôt derrière avec des interruptions ; il n'y a pas de continuité. Il y a aussi la problématique de l'arrêt de bus qui est très rentré et difficilement utilisable. Puis, des sorties/entrées ont été introduites sur le parc Marguerite. Il y a également le complexe scolaire, avec les enfants qui viennent prendre le bus scolaire et deux zones de stationnement qu'ils souhaitent maintenir.

Les objectifs du projet ont été convenus avec la Municipalité. Il s'agit de modérer le trafic, de requalifier l'axe en vue d'une zone 30, d'avoir un cheminement piétonnier en continu, un accès sécurisé à l'école, de faire un aménagement paysager et de sécuriser la mobilité douce.

Pour ce faire, il est prévu de modérer le trafic avec une réduction de la chaussée. Pour la continuité piétonne, l'objectif est d'offrir un lien sécurisant entre les deux bouts existants. La mise en place d'un cheminement de mobilité douce important et large permettra d'accepter les vélos. Au niveau de l'arrêt de bus, un réaménagement est prévu permettant à deux bus (un grand et un petit) de rester en attente. Au centre (en rouge), il est prévu de créer une zone d'attente pour les écoliers et des places pour les vélos. Il s'agit de maintenir les places de stationnement ; elles doivent toutefois être réorganisées car elles entrent en conflit avec le cheminement piétonnier prévu.

M. Fritsché fait un zoom sur la partie centrale en détaillant les éléments importants (modération du trafic au moyen d'un rétrécissement latéral, mise en place d'un cheminement pour la mobilité douce de 3 mètres de large, mise en place d'une bande qui sépare la mobilité douce de la circulation avec une zone végétalisée, des places de stationnement réaménagées (deux nouvelles zones de stationnement séparées de la zone de mobilité douce pour plus de sécurité), création d'une zone d'attente, renforcement de la sécurité aux débouchés du parc Marguerite).

En outre, il rappelle la demande de la Municipalité de lutter contre la création d'îlots de chaleur et de prévoir des plantations. C'est pourquoi, il a été prévu des aménagements paysagers développés de concert avec l'Atelier du paysage qui a mis sur pied un concept. Il ressort de ce travail la mise en place de 3 séquences ; 2 séquences d'approche de part et d'autre, une côté route de Genève et une côté route de Coppet, ainsi qu'une séquence centrale.

L'Atelier du paysage s'est penché sur les éléments existants. Il y a un certain nombre d'arbres qui pourront être maintenus, d'autres non. Il y a eu le souhait de faire déborder le parc Marguerite sur la Vy-des-Mores. En outre, à l'époque, on plantait une seule essence d'arbre, ce qui ne se fait plus aujourd'hui en raison des potentielles maladies. Le long du parc Marguerite, la zone de verdure entre le cheminement piétonnier et le cheminement du parc sera renforcée par la mise en place de nombreuses plantations basses, buissons et arbres afin de renforcer la notion de barrière naturelle pour les ballons et les enfants jouant dans le Parc. Ils ont également fait des propositions sur les matérialités à utiliser. Les zones de stationnement seront réalisées en matériaux perméables et les systèmes de stationnement pour les vélos avec des revêtements différenciés. Ils se sont aussi penchés sur l'intégration avec une allée d'arbres qui sépare la route, la zone de mobilité douce et la zone de stationnement avec les végétations. L'aménagement de verdure vers la zone de parking permettra de la masquer. Des exemples de réalisation faites ailleurs sont projetées.

Il aborde une autre problématique avec la création du parking. Il y a aujourd'hui un talus vers le parking existant avec derrière des appartements de locataires ; il s'agit de garder une certaine protection pour ces habitations. A la suite d'une réflexion, l'idée est de réaliser le talus avec un mur végétalisé qui permettra aussi de garantir un côté intime pour les terrasses.

La Municipalité a retenu certains éléments de ce concept paysager au niveau des matérialités mais pas leur intégralité. Il y a notamment eu une proposition de mettre en place un béton différencié sur les trottoirs et les zones dévolues aux piétons pour renforcer leur perception. La route est en enrobé traditionnel et les trottoirs se démarqueraient avec un béton désactivé. Il y a eu quelques craintes avec cet aménagement au niveau du bruit et ils n'ont pas été retenus.

Il en vient au plan de situation et présente les aménagements prévus depuis la séquence d'approche, côté route de Genève, jusqu'à la zone d'approche, côté route de Coppet. Il indique que l'objectif est de requalifier la route et de mettre en place une zone 30 km/h. Des pôles cônes permettront de sécuriser

certaines sorties/entrées. En ce qui concerne la modération du trafic, au niveau du chemin des Voirons, il est prévu un important plateau surélevé qui va remonter à 7 cm par rapport à la route existante pour permettre de marquer le carrefour et faire baisser la vitesse. Beaucoup de piétons arrivent du chemin des Voirons, ce plateau permettra de faciliter et sécuriser leur traversée. L'arrêt de bus réalisé permettra aux bus d'attendre sans entraver la circulation. Il montre un élément de modération qui a été rajouté à la suite de la rencontre avec les riverains (élément de déviation) améliorant la sécurité à la sortie du chemin d'Oche Marchand. Il indique que du mobilier urbain sera mis en place afin de servir de barrière naturelle empêchant les trajectoires menant directement sur la route. Ce mobilier pourra être déplacé pour permettre l'accès à des véhicules d'entretien au parc Marguerite ou à des poids lourds pour des livraisons. Une zone de stationnement pour les deux-roues à l'abord du parc a été prévue. Le parking central existant est totalement réaménagé avec un parking hors circulation réalisé sur la parcelle communale permettant la mise en place de 18 places, dont une place PMR (personnes à mobilité réduite). Il y a une sécurisation au niveau de la sortie de la rampe du garage permettant une meilleure visibilité par rapport aux piétons. Les deux débouchés piétons vont être sécurisés avec des chicanes et des barrières avant les rampes d'escalier pour éviter des descentes trop rapides, par exemple avec des trottinettes. Un peu plus bas, des pôles cônes sont rajoutés pour renforcer le marquage visuel du bord du trottoir et éviter le passage des véhicules dans ces zones sensibles. Sur la partie terminale, dans la zone d'approche en direction de la route de Coppet, quatre modérations ont été prévues sur la base des essais réalisés. A la suite de ces essais, il est apparu qu'ils devaient être franchissables, l'objectif étant de casser la vitesse à l'approche du carrefour vers la laiterie. Dans l'autre sens, il y aura l'entrée de la zone 30.

Il est prévu de refaire l'entier de l'éclairage public, à l'équivalent de ce qui a été posé sur la route de Founex, avec un complément pour la zone centrale. Au vu de l'importante végétation et du décalage du cheminement piétonnier, l'éclairage sur ce secteur sera complété par la mise en place de bornes avec éclairage indirecte de dernière génération LED.

Au niveau de la qualité de la route, des analyses ont été effectuées. La fondation est bonne mais la route est fissurée sur toute la hauteur et nécessite une réfection dans sa totalité. Le projet prévoit une réfection complète des couches de revêtement. Trois couches d'enrobés sont prévues, avec un tapis de type phonoabsorbant, comme cela a été fait au niveau de la route de l'Église-route de Founex. Il s'agit d'un tapis qui a un effet phonique et qui est résistant avec une bonne durée de vie sans être trop fragile à l'exploitation.

Vu qu'il s'agit d'un projet routier, il fait l'objet d'une procédure selon la loi sur les routes. Il présente les démarches réalisées à ce jour : présentation du diagnostic et du concept à la Commission des routes en juillet dernier, une phase test de 6 mois (automne 2022) avec un relevé des vitesses (10 km/h de différence entre la zone avec les modérations et celle où elles ne sont pas présentes), une séance d'échange avec les riverains le 10 octobre 2022. Actuellement, il y a un examen préalable des services en cours et la présentation du projet pour la demande de crédit. Pour la suite, si le crédit est accepté, il y aura une enquête publique, puis un traitement par la Municipalité des éventuelles oppositions. Ensuite, le projet devra refaire l'objet d'une approbation et de la levée des oppositions par le Conseil communal et un appel d'offres en procédure marché public ouvert sera réalisé au vu des montants engagés.

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances et mentionne qu'à l'unanimité des membres ayant participé aux délibérations, la commission recommande d'accepter le préavis municipal.

Mme Alonso lit les conclusions du rapport de la Commission des routes et mentionne que la commission recommande au Conseil communal de refuser le préavis 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'768'800.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce.

Le Président précise que c'est le énième projet proposé pour la Vy-des-Mores.

M. Luyet adresse sa question à la Commission des routes. La commission relève être contre le fait qu'il y ait des obstacles infranchissables, mais quand il lit le projet, il y voit des obstacles franchissables. Dans sa compréhension, il n'est pas question d'obstacles, mais de bornes autour desquelles il s'agit de slalomer.

M. Fritsché répond qu'il s'agit d'une zone semi-franchissable. Si deux véhicules sont bloqués, il est possible de les franchir, mais si une seule voiture doit passer, elle pourra le faire en slalomant tout en maintenant sa vitesse.

M. Luyet comprend que dans ce cas l'on ne se trouve pas face à des obstacles.

M. Engels a deux questions et une inquiétude. Sa 1^{ère} question a trait au fait de végétaliser pour réduire les effets du réchauffement et lutter contre les îlots de chaleur. Il demande dans ce cas pourquoi ils n'ont pas maintenu les platanes pour les incorporer au projet. Sa 2^{ème} question concerne la circulation qui est un problème. Il se demande s'il n'y a pas moyen de la limiter sur ce tronçon aux riverains, à l'école et à la mobilité douce ; le reste du trafic pourrait faire un détour. Son inquiétude concerne la sécurité des enfants. Toutefois, des deux côtés de la Vy-des-Mores, les enfants vont déboucher sur deux points chauds en termes de circulation à Commugny, des points où la vitesse est limitée à 50 avec des dépassements. Il souhaite savoir si ces deux points vont être sécurisés.

M. Fritsché répond que le maintien des arbres a été étudié, mais ils ne sont pas tous en bonne santé, ils posent des contraintes car leur position actuelle empêche l'aménagement souhaité. Certains ont été sauvés, mais tous n'ont pas pu l'être. Pour limiter la circulation, il est difficile de mettre en place un aménagement de type « riverains autorisés », tout un chacun doit pouvoir accéder aux installations publiques, notamment au parc Marguerite. Il est également difficile de couper le trafic de transit. Il s'agit majoritairement d'un trafic de transit local. L'axe est beaucoup utilisé et il est difficile de le fermer.

Mme Ansermet revient sur la question de la sécurité des enfants à l'entrée sur la RC 2 au niveau de la route de Genève. Il est prévu de conserver le passage piéton, mais la zone d'approche sera sécurisée avec des pôles cônes. A l'opposé, sur la route de Coppet, il est prévu de conserver la même structure qu'actuellement. La majorité des enfants traversent ces points chauds le matin et, à ce moment-là, il est prévu une aide qui fait traverser les enfants.

M. Flesher se questionne sur les places de parking qui ont été doublées, ceci dans une optique à 30-40 ans. Il se demande s'il est vraiment nécessaire de les prévoir et s'il ne vaudrait pas mieux encourager les gens à venir à pied au parc Marguerite.

Mme Ansermet répond qu'elles n'ont pas été doublées. Deux places ont été rajoutées, dont une place pour les personnes à mobilité réduite. Le parking est continuellement plein en journée. Il y a des places visiteurs pour les appartements qui longent l'enceinte du parc Marguerite. Il est aussi prévu d'aménager une éventuelle possibilité de recharge électrique. Toutes les places seraient limitées à 4h00 de stationnement. Elle ajoute que les employés municipaux se parquent également de ce côté-ci, de même que les employés de l'école.

M. Facchin se trouve confronté à un dilemme. La Municipalité est pour le projet et un groupe du Conseil est contre. En termes financiers, il semble que la commune soit riche, mais il relève que CHF 1'700'000 constituent une somme importante. En extrapolant, il se demande ce qui se passerait si un tel montant était étendu à d'autres routes de la commune. Il souhaite qu'il y ait une opposition entre les deux options car il n'arrive pas à se prononcer.

M. Wohlschlag répond que la Municipalité ne le ressent pas comme une opposition. Ce projet ne revient pas pour la première fois. Après avoir donné les directives au Bureau d'étude, la Municipalité a fait des consultations, ils ont demandé l'avis des riverains, des commissions pour sentir le besoin. La Municipalité a ensuite fait une compilation des éléments relevés afin de proposer un projet au Conseil communal. Il rappelle que si la Municipalité propose, le Conseil dispose. Il s'agit de trouver une solution qui puisse convenir à la majorité, sachant que jamais ce projet ne pourra faire l'unanimité. Certes, ils ont aussi été surpris au niveau du coût proposé. Ils ont tenté quelques réductions de prix mais le coût restait élevé. Par ailleurs, dans le plan d'investissement, ils n'avaient pas budgété autant. La Commission des finances s'est prononcée sur l'aspect financier. L'objectif est d'investir correctement, de manière juste. Il rappelle que les aménagements proposés devaient l'être dans le cadre du projet du parc Marguerite, mais faute de financement, ils n'ont pas pu être réalisés. Aujourd'hui, il s'agit de compenser, ce qui explique le montant indiqué. Il regrette l'absence de M. Schuler qui était enthousiaste face à la proposition de beaux projets.

M. Williams demande si la partie grise – qui sera le chemin pour la mobilité douce – inclut les vélos. Il demande pourquoi il n'est pas possible de mélanger les vélos avec les voitures sur un tronçon à 30 km/h. Si on sépare le tout, les voitures devront traverser le chemin des vélos, ce qui est plus dangereux surtout avec des vélos électriques. Il a aussi un souci au niveau des passages piétons à chaque extrémité. Il les trouve trop proches de la jonction ; le conducteur d'une voiture doit se concentrer sur beaucoup d'éléments à l'approche d'une jonction. Si de suite après, il y a un passage piéton, c'est plus dangereux que de le déplacer un peu plus loin de la jonction. Au niveau de la route de Founex, il pense qu'elle a été rendue plus dangereuse qu'avant ; il ne souhaite pas qu'on se retrouve dans le cas de la Vy-des-Mores avec un problème de sécurité similaire après les travaux.

M. Fritsché répond qu'il n'est pas prévu d'aménagements spécifiques pour la partie vélo qui vont rester sur la route. Sur la partie centrale, une zone où les écoliers qui viennent à vélo vont converger sur ce secteur, le projet offre une possibilité plus confortable d'utiliser la zone de mobilité douce, mais avec le gabarit à ce niveau, elle ne sera pas marquée comme telle. Il rappelle que les enfants jusqu'à 12 ans peuvent légalement rouler sur les trottoirs. L'objectif était de mettre un gabarit suffisant sur cet axe de mobilité pour permettre aux enfants qui se rendent à l'école de sortir et venir sur le trottoir tout en cheminant de manière sécurisée. Au niveau des passages piétons, ils seront prévus à leur endroit actuel ; dans les discussions avec les commissions et les riverains, ce point ne posait pas de problème. S'il fallait les déplacer légèrement, cela peut encore être adapté, mais il faudra tenir compte des conditions de visibilité. Si on les éloigne trop des carrefours, on rentre dans la zone 30, et là, il n'est plus possible d'avoir de passage piéton donc il a été prévu de les garder à leur endroit actuel afin de les maintenir.

Mme Gillet prend la parole en tant que riveraine. Elle a participé à la séance ; il y a eu beaucoup de questions-réponses. Pour les riverains, c'est une angoisse permanente de traverser la Vy-des-Mores. En l'état, la route ne convient pas. Le projet proposé a beaucoup d'avantages et beaucoup d'éléments se sont greffés. La majorité des riverains étaient très satisfaits, à l'exception d'une personne pour qui les chicanes en fin posaient un souci.

M. Kaltenrieder trouve l'ensemble du projet bien fait. Si la verdure n'était pas prévue, il pense que ce ne serait pas grave. Cependant, il reste dubitatif au sujet des chicanes. Il est question d'une zone 30 où l'on roulera doucement. Il se demande s'il y aura beaucoup de dépassement de vitesse car ce n'est pas ce que la Municipalité avançait. Ces chicanes en tant que cycliste le chicane. Au niveau de la route de l'Eglise, il la trouve dangereuse. Dans le cas de la Vy-des-Mores, les éléments de modération seront franchissables mais avec des pavés. Si on lui présente le projet sans les chicanes, à l'exception du chemin de l'Oche Marchand, il serait content. Quant aux seuils de ralentissement, il ne les comprend pas bien car l'on est dans une zone 30. Il adresse une question à la Municipalité au sujet des CHF 40'000 prévus pour les frais d'architecte-paysagiste. Il se questionne à propos de ce montant pour l'arborisation de l'ensemble.

M. Fritsché indique que cela englobe la phase d'accompagnement, la sélection des arbres, les soumissions, les plans de plantation à faire, le suivi des travaux, les conseils rendus dans la phase d'exécution, etc. Au niveau du dépassement, ils ne les ont pas constatés. A la suite des deux radars posés, ils ont eu des différences d'écart de 10 km/h entre les deux zones, mais les vitesses restaient en dessous de 50. Malheureusement, les panneaux 30km/h ne sont pas suffisants pour réduire la vitesse. Les recommandations du Canton précisent que dans le cadre de la mise en place d'une zone 30, il faut des gabarits, des aménagements et pas uniquement des panneaux. Les essais montrent qu'il peut y avoir des soucis. Dans les discussions, la question des modérations a été abordée. Il pense que l'on pourrait vivre sans les deux zones de rétrécissements latéraux courts sur les deux parties externes.

Mme Naegeli abonde dans le même sens ; elle se questionne quant à l'utilité des chicanes et du plateau surélevé dans une zone 30. Elle propose de mettre un radar car l'on n'est pas censé rouler à 50 km/h dans une zone 30 km/h.

M. Wohlschlag répond à propos du plateau surélevé que, faute de pouvoir mettre un passage piéton dans la zone 30, il s'agit d'un moyen visuel qui rend attentif au fait qu'il s'agit d'un endroit dangereux. Quant à la sortie du chemin des Voirons, tous un chacun est d'accord pour dire qu'il est accidentogène. Ce relèvement est la solution qui a été trouvée. Il était prévu au départ de mettre du béton désactivé, soit un autre revêtement permettant de marquer une différence mais il coûte cher. Ils ont maintenu le relèvement pour montrer qu'il fallait être attentif. En outre, ce surélévement permet de faire un marquage qui visuellement fait freiner les gens.

M. Fritsché cite la nouvelle directive du Canton sur les zones 30 : « la mise en place d'une zone 30 est l'occasion de revoir l'aménagement des rues et d'améliorer la qualité des espaces publics. En diminuant la vitesse, il est possible de redistribuer l'espace public aux différentes catégories d'usagères et usagers en protégeant les plus vulnérables et en favorisant les modes actifs. ». Avec ce projet, l'on répond clairement à ces objectifs. Il continue sa lecture de la directive : « Ainsi, avec une vitesse réduite en localité, les modes actifs comme la marche et le vélo sont favorisés. De plus, le gabarit routier nécessaire pour rouler à 30 km/h est plus faible que celui nécessaire à une circulation à 50 km/h ». C'est pourquoi il est nécessaire de réduire le gabarit routier ; si l'on maintient des routes larges, les gens ne vont pas respecter la vitesse. La directive ajoute que « ceci permet, par exemple, d'augmenter la présence végétale dans la localité, d'élargir les trottoirs et/ou de créer des contresens cyclables ».

Mme Gonthier revient sur les travaux du chemin de la Fin dont parlait Mme Ansermet. Elle demande si la Municipalité a pensé à des aménagements à la sortie du chemin des Voirons, au niveau de l'arrivée sur le chemin de la Fin. Régulièrement, elle se retrouve face à un vélo qui descend n'importe comment au travers des cailloux posés sans avoir été ralenti par ceux-ci. Des aménagements différents doivent être prévus sur le bas, au niveau de la haie à angle droit, car il y a, à ce jour, zéro visibilité.

Mme Ansermet répond qu'ils travaillent sur la problématique du chemin de la Fin.

Mme Giger a une question concernant le mobilier urbain. Ceci avait posé des problèmes à Coppet. Elle souhaite savoir quel type de mobilier urbain est prévu.

M Fritsché projette les arches pour les vélos et le type de banc imaginé avec des formes en bois. Ce sont des éléments qui peuvent facilement être déplacés.

Mme Giger est étonnée des montants prévus pour l'aménagement paysager et le mobilier urbain.

M. Fritsché répond que le coût du mobilier urbain s'élève à CHF 30'000 et qu'au niveau des arbres, il est prévu de planter des arbres déjà fournis et non des « baguettes ».

Mme Panetto revient sur les chicanes, car il a été dit que cela était encore éventuellement modifiable. Elle demande comment cela va se passer. En outre, elle souhaite savoir comment les suggestions qui ont été faites sont intégrées au projet.

M. Fritsché répond que par exemple, les îlots ont été rendus franchissables à faible vitesse ; des riverains dans ce secteur avaient une problématique d'accès liée. Il y a aussi la possibilité d'ici à l'enquête de retravailler le projet, avec des essais complémentaires.

Mme Panetto demande s'il s'agit de passer par la commune pour proposer des modifications. Elle souhaite connaître la procédure.

M. Wohlschlag propose de regrouper les prochaines questions, car la Municipalité souhaite ensuite demander une suspension de séance.

M. Peter estime que tous pensent que le projet est bien, mais qu'il est trop cher. Il s'agirait de le revoir avec un budget plus petit.

M. Knoepfli s'oppose à ce projet pour des raisons financières et esthétiques. Sur le plan présenté, il voit tout en vert (même la route est en vert), il y voit une manipulation qu'il n'aime pas. Dans le projet présenté, il y a plus de bitume qu'actuellement ; le parking étant plus grand, cela donne l'impression qu'il y aura davantage de bitume. La butte verte est supprimée pour en faire un mur végétalisé, il y voit une contradiction. Financièrement parlant, il trouve bizarre que l'on change des lampes achetées il y a une vingtaine d'années et qui fonctionnent très bien. Il demande la raison de vouloir remplacer les lampadaires villageois. Il demande si cela est fait pour des raisons esthétiques, ce qu'il n'admet pas. Cas échéant, il y aurait 141 lampes dans le village en fer forgé qui seraient remplacées par des lampes en aluminium. Il demande s'il ne serait pas plus facile de changer les ampoules pour faire des économies d'énergie, tout en y ajoutant une programmation. Il chiffre l'économie à CHF 68'000. Quant à la logique de vouloir remplacer les lampadaires de la commune, elle va coûter entre CHF 800'000 à CHF 900'000.

Mme Naegeli demande s'il serait possible d'alléger le budget. Elle propose un amendement au préavis. Elle souhaite le renvoi du préavis à la Municipalité afin qu'elle revienne avec une proposition moins onéreuse.

Le Président répond qu'il s'agirait dans ce cas d'une demande de renvoi.

M. Wohlschlag indique que la Municipalité demande une pause afin d'aller discuter de la solution à proposer.

[Pause de 5 minutes].

M. Wohlschlag indique que la Municipalité reste soucieuse d'aller de l'avant, non pas dans un climat d'opposition mais en essayant de contenter la majorité, sachant que l'unanimité sera difficile à obtenir. Il y a eu de nombreuses remarques que la Municipalité ressent de la même manière. Elle propose deux amendements sur le préavis :

- 1^{er} amendement : la Municipalité propose de supprimer les chicanes. Il y aura toujours la possibilité dans un deuxième temps de prendre des mesures au moyen de pôles cônes ou de marquages. Ainsi, la Municipalité propose le retrait non pas des rétrécissements mais des chicanes ;
- 2^{ème} amendement : la Municipalité s'engage à limiter le budget du projet à CHF 1'600'000. Dans l'impossibilité de le faire, la Municipalité reviendra avec un nouveau préavis.

M. Wohlschlag indique que M. Fritsché va indiquer les raisons qui les font penser qu'on pourrait arriver en-dessous des CHF 1'768'800.

M. Fritsché répond que les chiffres sont basés sur des soumissions de l'an passé et que les prix sont un peu haussés dans le projet. Il y a aujourd'hui une bonne concurrence entre les entreprises. Si un appel d'offres devait être lancé dans un délai court, il y aurait bon espoir que beaucoup de soumissionnaires soient en dessous, ce qui permettrait des économies. Il y a aussi la possibilité de faire des économies au niveau des plantations et une partie du mobilier urbain. Vu que l'on est sur des budgets, tout n'a pas fait l'objet d'appel d'offres ainsi, les éléments chiffrés peuvent encore être affinés pour abaisser le coût.

La Présidente indique que la loi sur les communes et le règlement du Conseil offrent la possibilité de proposer des amendements. Au niveau de la première phrase de la conclusion du préavis en page 7, il précise que la phrase « Le projet tel que présenté avec la réfection complète de la route » est conservée ; que la partie « et la mise en place de modérations sous forme de rétrécissements latéraux courts » est supprimée ; et l'on conserve « et d'un seuil, permet l'aménagement d'une future zone 30 sur ce secteur ».

M. Wohlschlag précise que légalement, ceci doit être ajouté au niveau de la décision. Il ajoute que la phrase proposée soit incluse dans le paragraphe « Décide » en indiquant : La Municipalité propose de supprimer les rétrécissements latéraux courts dans les deux zones d'approche. Le 2^{ème} amendement serait le suivant : Décide de limiter le budget de réalisation de ce projet à CHF 1'600'000.00. Alternativement, l'on pourrait modifier comme suit : d'accorder un crédit d'investissement limité à CHF 1'600'000.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération de trafic – mobilité douce, d'indiquer « d'accorder un crédit d'investissement limité à CHF 1'600'000.00 ».

Mme Alonso demande si le Syndic parle de rétrécissements latéraux courts mais également de la suppression du seuil.

M. Wohlschlag indique que ce n'est pas le cas.

Mme Alonso indique qu'elle parle du seuil d'entrée ; elle demande s'ils souhaitent l'enlever.

M. Fritsché demande si elle parle de celui qui se situe juste avant le passage piéton ; il s'agit d'un demi-seuil.

M. Knoepfli est étonné que l'économie de CHF 70'000, en remplaçant les lampes actuelles qui fonctionnent très bien par des ampoules, ne soit pas prise en compte car cela entraîne à terme le changement des lampadaires de toute la commune.

M. Engels demande s'il y aurait une objection à reporter le vote sur cet objet à la prochaine séance afin de ne pas agir dans la précipitation, de pouvoir proposer les amendements et d'informer sur les réductions de coûts possibles.

M. Weisskopf demande une motion d'ordre.

Mme Naegeli demande également une motion d'ordre.

Le Président lit l'article 74 du règlement du Conseil : « Toute opération du conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne le débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote ».

M. Weisskopf précise que sa motion d'ordre demande de renvoyer le préavis car on est dans la confusion totale, à moins que la Municipalité ne décide de retirer le préavis et de revenir avec un autre préavis.

Le Président demande si la motion d'ordre est appuyée.

La motion d'ordre est appuyée par cinq membres du Conseil ; elle est acceptée.

Le Président mentionne que le Conseil va maintenant voter sur le renvoi du préavis à la Municipalité.

M. Wohlschlag indique que la Municipalité retire le préavis.

Le Président remercie M. Fritsché pour sa présentation.

11. Préavis 04/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 60'200.00 TTC pour l'achat d'un deuxième transporteur électrique pour le service communal voirie et espaces verts

M. Weisskopf indique que la Commission des finances, à l'unanimité des membres ayant participé aux délibérations, recommande d'accepter le préavis municipal.

Le préavis municipal 04/2023 est approuvé à l'unanimité.

12. Préavis 05/2023 relatif aux traitements, indemnités, vacations et frais du Conseil communal

Le Président indique que ce préavis a été proposé par le Bureau ; il souhaite souligner deux éléments. Premièrement, le Bureau a voulu distinguer le travail des personnes engagées qui le font « par obligation » par rapport au travail des élus qui le font pour le bien commun. En outre, la revue des traitements, indemnités, vacations et frais du Conseil découle d'une obligation légale ; ceci doit être revu une fois par législature. De plus, ils ont estimé que le tarif horaire méritait d'être réadapté pour revenir à une base plus économique. Il y a également eu la volonté de revaloriser le travail de commission pour couvrir une partie du temps préparatif (lecture de document, recherche personnelle, étude des préavis/projets), tout en garantissant à la personne responsable de la séance de couvrir son travail administratif. La séance de commission passe ainsi de CHF 50 à des montants plus élevés, avec une différenciation pour le responsable de séance. Il y a aussi la volonté de ne plus avoir d'heures supplémentaires à faire valoir. Ainsi, le forfait par séance englobe l'entier des travaux de la séance.

M. Weisskopf intervient au nom de la Commission des finances et indique qu'à l'unanimité des membres ayant participé aux délibérations, la commission recommande d'accepter le préavis tel qu'amendé. L'amendement propose une réduction des tarifs relatifs aux séances de commission car la simulation des chiffres pour l'année 2022 indique que la proposition du Bureau représente une augmentation des charges de 17%. La majorité de cette augmentation (CHF 5'045) est causée par les tarifs de séance de commission pour les membres du Conseil communal.

Mme Naegeli demande, financièrement parlant, quel montant représente l'amendement proposé.

M. Weisskopf dit que l'on parle de CHF 2'000.

Le Président ajoute que le budget 2023 du Conseil absorbe les augmentations.

M. Weisskopf indique que selon les simulations faites, sur la base des séances de 2022, l'on arrivait à CHF 45'000 en totalité. Avec l'amendement, l'on passe à CHF 41'000, selon le même nombre de séances. Ainsi, l'on parle de montants liés aux rémunérations du Conseil se situant entre CHF 40'000 et CHF 50'000.

Le Président indique que le budget 2023 se monte à CHF 53'000, ce qui comprend le forfait du Président et de la secrétaire (environ CHF 15'000), CHF 10'000 pour les sorties, apéritifs et les soupers en

remplacement du jeton de présence. Il reste environ CHF 28'000 pour le travail des commissions. L'idée est de limiter les heures supplémentaires, ce qui, selon le Bureau, devrait compenser la hausse de 17%.

Le Président rappelle l'amendement mentionné dans le rapport de la Commission des finances. La séance de commission pour le responsable de séance est amendée à CHF 80.00 au lieu de CHF 90.00, et celle pour le conseiller est amendée à CHF 60.00 au lieu de CHF 70.00. Le reste des propositions est inchangé.

L'amendement proposé par la Commission des finances est accepté à 29 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.

Le préavis municipal amendé 05/2023 est approuvé par 37 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

13. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal

Question de Mme Mast :

Mme Mast a découvert le concept de la société BoxUp qui met à disposition des casiers dans lesquels du matériel sportif ou de loisir est proposé aux utilisateurs, tel que boules de pétanque, ballons de foot, raquettes de badminton, etc. Elle demande s'il est possible que la Municipalité se penche sur l'éventuelle installation d'une box-up dans le parc Marguerite.

Mme Decurnex Gonzalez répond qu'elle s'est déjà penchée sur la question au début de son mandat. Founex a mis en place une boîte BoxUp ; il existe plusieurs modèles possibles. Au niveau financier, une station de 10 casiers coûte CHF 26'000 et celle de 6 casiers CHF 16'000. A cela s'ajoutent l'installation et les frais de fonctionnement évalués à CHF 10'000 (la société qui gère les BoxUp demande de pouvoir les gérer pendant 4 ans au départ ; ensuite, la station appartient à la commune). Il faut aussi prendre en compte le coût du matériel. La commune va étudier comment la BoxUp fonctionne à Founex avant de se pencher plus en profondeur sur la question. Pour l'instant ce n'est pas une priorité mais la question va être creusée.

Mme Mast indique être satisfaite de la réponse mais elle trouve que c'est dommage.

Question de Mme Dittli-Lemoing :

Concernant le projet de décharge à Commugny, Mme Dittli-Lemoing souhaite savoir si la Municipalité a des nouvelles et quelle est sa position vis-à-vis de ce projet et de l'article de la Tribune de Genève du 21 janvier 2023.

Mme Dittli-Lemoing indique que M. Wohlschlag a été clair dans les informations communiquées en début de séance et que cela la satisfait.

14. Divers

M. Reichmuth revient sur l'information relative à la mise à disposition des documents liés à la convocation. Il demande s'ils seront publiés sur le site de la Commune.

Le Président indique que c'est le cas. Une fois la convocation envoyée, les préavis signés et les rapports de commission signés font partie du domaine public ; ils peuvent ainsi être publiés sur le site.

M. Reichmuth ajoute que le règlement du Conseil mentionne que « L'ordre du jour du Conseil est affiché au pilier public pour information à la population ». Il demande s'il ne faudrait pas amender ce règlement.

Le Président précise que la convocation est aussi affichée aux piliers publics. La convocation est envoyée aux conseillers et, jusqu'à ce jour, seuls les conseillers recevaient les préavis et les rapports de commission. Aujourd'hui, les préavis ne sont pas affichés aux piliers publics mais publiés sur le site, sous forme électronique. Il demande si son souhait serait d'afficher également les préavis et leurs annexes aux piliers publics.

M. Reichmuth souhaitait connaître le timing entre la communication au public et la date de la séance. Il ne trouve pas que ce soit judicieux que la presse soit au courant de documents de travail avant la séance.

Le Président indique avoir posé la question à la Municipalité qui a répondu que c'est de l'ordre du domaine public pour des questions de transparence et d'information préalable à toute personne intéressée.

M. Gilliéron indique avoir entendu la semaine passée de gros bruits ressemblant à des marteaux piqueurs. Il souhaite connaître la raison.

M. Lowe indique qu'à la route de Marnex, il y a un chantier où ils ont introduit des palplanches afin de pouvoir creuser. Ce vendredi, ce type de travaux s'est terminé.

M. Williams revient sur la discussion liée à la Vy-des-Mores ; il demande d'obtenir une option moins chère, avec un budget réduit de moitié par rapport aux CHF 1'600'000. Deuxième élément, il parle du chemin du Clos et souhaite savoir s'il est prévu de poser des lampadaires car durant la nuit, le chemin est dangereux et beaucoup de personnes l'empruntent pour descendre à la gare.

M. Wohlschlag indique ne pas avoir de réponse concernant la première question. Pour la deuxième, ils vont l'étudier.

Le procès-verbal de décision est lu par la secrétaire.

Le Président remercie les commissions pour l'étude des préavis et la qualité des rapports présentés. Il remercie tous les conseillers pour la qualité des débats et le respect observé face aux avis présentés. Il ajoute que l'apéritif de ce soir a été préparé par son fils et que pour les prochaines séances, si des jeunes de la Commune sont intéressés, les candidatures peuvent être soumises au Bureau.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
Mercredi 10 mai 2023 à 19h45.**

La séance est levée à 23h55.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber